

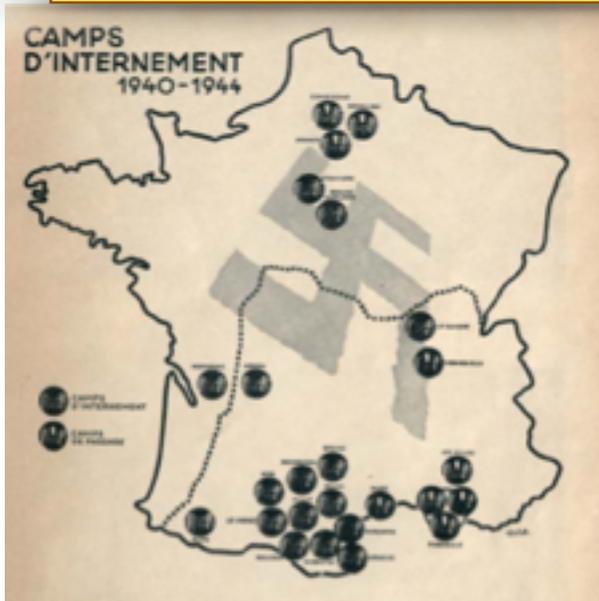
Histoire des camps d'internement français 1939-1944. (certains jusqu'en 1947)

1939: Hébergement des « étrangers indésirables » (réfugiés espagnols et allemands)

1940 : Internement des juifs étrangers

1942-1944 : Déportation, les camps furent alors transformés en réservoir de convois raciaux organisés par l'Intérieur en relation avec les SS.

Comment sous le gouvernement de Vichy et l'occupation allemande, les camps du Midi, rouges de l'appareil répressif français, devinrent-ils ceux de l'industrie de mort SS ?



1 Document inspiré et réalisé à partir de :

L'acte de naissance des camps : le décret loi du 1er novembre 1938.

En 1938, le gouvernement Daladier établit une législation excluant de la communauté nationale « les étrangers indésirables ».

Or dans les années trente, les arrêtés d'expulsion auraient été contradictoires avec le droit d'asile dont bénéficiaient des milliers de réfugiés politiques, notamment après l'arrivée au pouvoir de Hitler en Allemagne.

L'expulsion des inexpulsables fut donc transformée, en mai 1938, en assignation à résidence et en novembre, en internement administratif. Le premier de ces « centres spéciaux » fut installé par décret 21 janvier 1939, à Rieucros, près de Mende, en Lozère.

L'accueil des réfugiés espagnols janvier février 1939.

Le dispositif mis en place en 1938 servit à partir du 27 janvier 1939 au « recueil » des républicains espagnols fuyant devant l'avance des troupes franquistes.

Entre le 26 janvier, jour de la chute de Barcelone et le 9 février, lorsque les nationalistes fermèrent définitivement la frontière catalane, plus de cinq cent mille Espagnols passèrent par la douane du Perthus ; les civils et les militaires blessés d'abord, puis après le 5 février, les soldats de l'armée républicaine. Les autorités françaises durent donc improviser leur accueil dont l'impréparation fut aggravée par un hiver exceptionnellement rigoureux.

« les camps d'internement du midi de la France 1939-1944 »

Statistiques proposées le 4 février, par Jean Mistler, président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre : > Civils à la charge de l'Etat : 163 000 (68 000 enfants, 63 500 femmes, 11 500 miliciens internés, 11 000 non classés) > Miliciens (soldats internés, dans un camp) : 180 000 > Réfugiés espagnols de Catalogne : 343 000

Statistiques proposées le 7 avril, après la chute de l'Espagne républicaine, par la commission des finances : > Civils : 220 000 > Miliciens internés : 220 000 > Réfugiés espagnols en France : 440 000 .

La Retirada.

La première réaction du gouvernement français :

« Les femmes et les enfants, on les reçoit ; les blessés, on les soigne ; les valides, on les renvoie. » Déclaration d'Albert Sarraut en visite aux frontières, le 1er février. Les miliciens valides furent finalement accueillis en France, quatre jours plus tard.



Bibliothèque de Toulouse, 2007

La multiplication des camps février avril 1939.

Le camp du Vernet :

« *Le camp du Vernet avait une superficie de cinquante hectares. La première impression était celle d'un fouillis de barbelés qui entouraient le camp de trois rangs serrés et partaient en diverses directions, avec des tranchées parallèles, la terre était aride, pierreuse et poussiéreuse quand il faisait sec, et si boueuse qu'on s'y enfonçait jusqu'aux chevilles dès qu'il pleuvait, semée de mottes gelées pendant les grands froids... Il faut toutefois rappeler, qu'il avait en France, la réputation d'être le plus dur...* » Arthur Koestler, ancien interné, 1941



Le Vernet reçut dès 1939, une nouvelle affectation, celle de « camp répressif » où devaient être enfermés les « individus dangereux pour l'ordre public et la sécurité nationale ». Parmi ces étrangers à surveiller étroitement, il y avait les communistes et les dirigeants des ex-brigades internationales.

Le Camp de Rivesaltes :

Officiellement ouvert le 14 janvier 1941, le camp de Rivesaltes passa sous le contrôle des autorités civiles du régime de Vichy. Il était affecté au regroupement familial d'Espagnols, de Juifs. Des Tziganes, indigents et opposants politiques, "étrangers ennemis, indésirables ou suspects pour la sécurité nationale et l'ordre public" y furent également détenus. D'une capacité de 18 000 personnes, le camp accueillit 21 000 détenus entre 1941 et 1942.

Au 31 mai 1941, le camp comptait 6 475 internés, de 16 nationalités ; plus de la moitié (55 %) étaient espagnols, les Juifs étrangers représentaient plus du tiers. Des Gitans furent eux aussi internés, bien que de nationalité française. Le 26 août 1942 à cinq heures du matin commencèrent les opérations de rafle des Juifs étrangers de la zone Sud et leur regroupement au Centre national de rassemblement des Israélites de Rivesaltes dit le « Drancy » de la zone libre. Ce centre est installé aux îlots J (femmes et enfants), F (hommes) et K.



Argeles, Bram, Agde, Récébédou, Noé, Gurs, Rieucros..... Il y eut beaucoup d'autres camps.

Le camp de Judes, Septfonds :

Le camp de Septfonds est créé pour y interner les réfugiés Républicains espagnols à partir de janvier 1939 et les populations juives de l'Est, les Ostjuden, fuyant l'Allemagne d'Hitler. Le camp fonctionnera ainsi jusqu'au 1er mars 1940. La loi du 27 septembre 1940 supprime les compagnies de travailleurs étrangers (CTE) et institue les groupements de travailleurs étrangers (GTE). Trois groupes sont formés au camp de Septfonds : les groupes 552 et 533 composés d'Espagnols et le groupe 302 (302e Groupe "palestinien" de travailleurs étrangers), réservé aux volontaires étrangers démobilisés, majoritairement composé de Juifs. En janvier 1941 le camp comprend ainsi un centre d'internement pour étrangers, des groupements de travailleurs étrangers et une annexe à l'hôpital de la ville. Menacé de fermeture à l'automne 1941, le camp devient alors un centre de triage régional pour les étrangers jugés indésirables ou en situation irrégulière, arrêtés dans le département.

Sur ordre du ministère de l'Intérieur, le 30 juin 1942, les internés sont évacués et le camp est fermé jusqu'à sa réouverture en août 1942 dans le cadre du dispositif de la solution finale. Au total, pour l'année 1942, 295 Juifs auront transité par Septfonds. En novembre, la zone libre n'est plus. Le camp reste en activité : au printemps 1943, aux 70 déportés viennent se joindre des étrangers astreints au "Travail obligatoire" dans les chantiers de l'organisation Todt, ainsi que des femmes juives "sans ressource et sans emploi" à partir de septembre 1943. Septfonds est libéré par la résistance au cours de la première quinzaine d'août 1944, lors de "l'attaque de la nuit de Carnaval 1944".

Entre août 1944 et mai 1945, date de fermeture définitive du camp, les lieux sont utilisés pour la détention de cinq cents personnes soupçonnées de collaboration dans le département.

Les lois anti-juives d'octobre 1940:

Le 2 octobre 1940, le préfet de la Haute-Garonne ordonna de diriger sur le camp de Clairfont « les israélites français sans ressources ». Le lendemain, le gouvernement décréta une « loi portant statut des juifs », sans aucune pression allemande. Cette nouvelle loi permettait aux préfets d'interner dans des « camps spéciaux » les étrangers « de race juive ». Les camps d'étrangers deviennent des camps juifs. Novembre 1940 : 53 % des 2 000 internés de Haute-Garonne sont juifs, 70 % des 40 000 internés de zone non-occupée sont juifs.



L'expulsion et l'internement en zone non-occupée de 7 700 juifs allemands, octobre 1940.

De mars à juillet 1941, les dirigeants nazis provoquèrent l'émigration des juifs habitants le Reich. A la fin de l'été 1940, des juifs de Belgique et d'Alsace-Lorraine furent expulsés et devinrent de nouveaux réfugiés en France. En octobre 1940, la police allemande arrêta et expulsa en Z.N.O. les communautés israélites des Lander de Bade (6 500 personnes) et de Sarre-Palatinat (1 200 personnes). Les autorités françaises internèrent ces 7 700 juifs.

3 Document inspiré et réalisé à partir de :

Les maladies et la mortalité dans les camps.

1941 : la tuberculose Une station phthisiologique chargée de soigner les tuberculeux fut installée à Noé, en février 1941. Plusieurs baraques aménagées et isolées du camp regroupaient environ deux cents malades (il y avait un millier de tuberculeux dans les camps de Z.N.O.).

Cette station manquait de tout. Le directeur écrivit au préfet : « Nous n'avons plus de gaze pour les pansements..., nous n'avons aucun moyen aux infirmeries pour faire des analyses, des cytoscopies, des radiographies, des traitements chirurgicaux et électriques. » En décembre 1941, elle fut supprimée.

Des malades furent alors envoyés au sanatorium de La Guiche en Saône-et-Loire où ils restèrent toujours victimes de la sous-alimentation et soumis à une discipline policière.

1942 : la maladie de la faim. La maladie de la faim devint un véritable fléau dans les camps dès la fin de l'année 1941. Le terme médical de cette maladie due à la sous-alimentation est la cachexie que l'on nommait également mauvais état général et même famine.

En 1942 : Neuf mille internés furent examinés par des commissions médicales et répartis en trois catégories selon l'importance de leur amaigrissement :

- les menacés, les internés au début de l'amaigrissement et des oedèmes de la faim (4 000 : 44 %)
- les précachectiques, dans un état bien plus avancé (900 : 10 %)
- les cachectiques, d'un aspect misérable, d'une maigreur squelettique avec atrophie musculaire (330 : 3,7 %).
Donc seulement 42 % des internés étaient en 1942 momentanément épargnés par la maladie de la faim.
En juillet 1941, un Allemand interné à Noé écrivait : « Ici

« les camps d'internement du midi de la France 1939-1944 »

La participation française à la solution finale.

Le 20 janvier 1942, Heydrich réunit près de Berlin, à Wannsee, des dirigeants nazis pour organiser la « solution finale de la question juive », euphémisme qui désignait l'extermination des juifs européens dans plusieurs camps d'extermination en Pologne. Le 18 avril 1942, Pierre Laval devenu chef de gouvernement, plaça René Bousquet au Secrétariat Général à la Police Nationale (S.G.P.N.) et Louis Darquier de Pellepoix au Commissariat Général à la Question Juive (C.G.Q.J.). Aussitôt nommés ils rencontrèrent les deux chefs SS, R. Heydrich et K. Oberg.

Pour l'acheminement des juifs de France, les SS négocièrent avec le gouvernement de Vichy pour que la police française livrât les juifs étrangers des deux zones. Le conseil des ministres donna son accord le 2 juillet et proposa même la déportation des enfants.. Le 16 juillet, la police française et la gendarmerie raflèrent à Paris et dans sa région treize mille juifs apatrides : en France, la « solution finale » avait débuté.



Ci-dessus rencontre Bousquet-Heydrich, le 6 mai 1942 .

Bibliothèque de Toulouse, 2007

En 1940, simples rouages de l'appareil répressif, les camps étaient devenus à partir de 1942 et jusqu'en 1944, des rouages de la politique d'extermination nazie.

La rafle d'août 1942 en zone non-occupée.

Le 29 juillet 1942, la surveillance des camps de zone non-occupée fut renforcée. Le 1^{er} août, les chefs de camp reçurent des instructions secrètes. Ainsi 3 920 internés de la zone dite « libre » partirent en août pour Auschwitz via Drancy.

Dès le début d'août, l'Intérieur intégra à son programme de transfert vers le Nord, la catégorie des juifs étrangers résidant en liberté en zone



non-occupée. Ces nouveaux partants pour Drancy devaient au préalable être regroupés dans des « centres spéciaux » : Noé, Gurs, Le Vernet, Septfonds, Casseneuil, Saint-Sulpice, Les Milles,

Le 26 août, la police française effectua la grande rafle dans toute la zone non-occupée. Bousquet prévoyait l'arrestation de 16 000 juifs ; 6 584 furent pris au piège et remplirent de nouveaux convois vers Drancy.

Le camp de Drancy.



Près de Paris, le « camp juif » de Drancy fut ouvert par les autorités françaises en août 1941. Il différait en deux points des camps du Midi.

Les SS en prirent la direction pendant l'été 1943 et les œuvres privées n'y avaient pas accès. A partir de juillet 1942, Drancy-la-Juive reçut une nouvelle affectation : le dernier regroupement des juifs de France avant leur « départ pour une destination inconnue ». Jusqu'en août 1944, soixante-dix-sept convois y furent organisés, amenant à Auschwitz plus de soixante-quinze mille juifs.

Les convois vers les camps de la mort de 1942-1944

En 1942, 42 000 juifs de France furent déportés à Auschwitz, grâce à l'aide de l'administration et de la police de Vichy. En novembre 1942, la Wehrmacht avait envahi la zone non-occupée. Après une courte interruption, les déportations reprirent en février 1943, en dépit de l'opposition des autorités italiennes qui protégeaient les juifs dans leur zone d'occupation. Lorsque Rome signa l'armistice, le Sud-Est de la France cessa d'être un refuge. De 1943 à 1944, 33 000 juifs de France furent déportés vers le camp de la mort d'Auschwitz.



Les nazis, ceux que Bertolt Brecht appelait « la bête immonde », avaient voulu abolir toute trace de leurs crimes. Mais aujourd'hui, les témoins et les historiens écrivent cette histoire ainsi que les noms des victimes. Pour notre mémoire. Pour notre humanité.